

## CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 - 20H30

Présents : Stéphane CLOSSE, Philippe BRUN, Laurent DROUET, Sylvie MAURIN, Jennifer MOURRE, Vincent BERTRAND

Absents excusés : Jérôme FELIX, Philippe MARTIN, Olivier BRUN

Le Maire remercie les Conseillers présents, il ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter, à l'ordre du jour, une délibération relative à l'actualisation des statuts du SDED

Ordre du Jour :

- Délibération / Adhésion au groupement de commande des actes administratifs sous coordination, par convention, de la CCBDP
- Défense Incendie
- Urbanisme - PLU - Règlement
- Camping
- Travaux en cours
- Remplacement Agent Technique
- Bulletin communal
- Questions diverses

0 - Délibération / Actualisation des statuts du SDED - Approbation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme lui notifiant la délibération du Syndicat relative à la révision de ses statuts. Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'État, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises. Monsieur le Maire, présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED et propose aux conseillers de délibérer. A l'unanimité, il est décidé d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme.

1 - Délibération / Adhésion au groupement de commande des actes administratifs sous coordination, par convention, de la CCBDP :

Considérant l'obligation pour les communes de publier des actes administratifs dans le cadre de transactions foncières, face à un besoin commun, la CCBDP propose d'impulser une démarche de mutualisation pour répondre à cette obligation réglementaire. La CCBDP propose la création d'un groupement de commandes pour permettre aux communes qui le souhaite de bénéficier d'un marché à bons de commandes, signé entre la commune et un prestataire retenu pour la période 2020-2022. Pour ce faire, au préalable, la commune doit délibérer pour signer une convention constitutive du groupement. Ce document annexé à la présente délibération détermine les modalités de fonctionnement de ce groupement. La CCBDP en qualité de membre est définie comme le coordonnateur du groupement assurant les missions suivantes :

- Collecte des besoins exprimés par les communes
- Rédiger le cahier des charges de la mission confiée en collaboration avec les communes membres du groupement

- Assurer la procédure de consultation
- Attribuer le marché (Déterminer la meilleure offre et entériner le classement)

Le groupement de commande prendra fin lors de la signature et la notification du marché par la commune directement au prestataire. La Commune agissant en qualité de maître d'ouvrage se charge de l'exécution de son marché et s'acquitte directement auprès du titulaire des sommes dues. Par ailleurs, la régularité de la procédure envisagée par le groupement de commandes nécessite que chaque acheteur public, membre du groupement, ait exprimé son besoin préalablement au lancement de la procédure de passation. Chaque acheteur doit donc s'engager sur un minimum d'achat d'un acte administratif et un maximum. La valeur minimum devra obligatoirement être respectée tandis que la valeur maximale choisie ne devra pas être obligatoirement atteinte (mais ne devra pas être dépassée).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la rédaction des actes administratifs liés aux transactions foncières, pour la période 2020-2022, engageant la Mairie à respecter l'état de ses besoins, sur les 2 ans (avec un minimum d'achat d'1 acte) avec le prestataire et autorise le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette démarche

## 2 - DECI :

Le bureau d'étude NALDEO en charge de l'élaboration du schéma commune de Défense Contre l'Incendie a établi un état des lieux de tous les bâtiments situés sur la commune. Une vérification et éventuellement correction du « classement » de chacun de ces bâtiments doit être fait.

## 3 - Urbanisme - PLU - Règlement :

Le projet de règlement du PLU a été établi par le cabinet d'urbanisme. Il est très important que chaque élu en prenne connaissance et apporte ses remarques. Une réunion de travail sera organisée rapidement pour noter tous les points à modifier dans la mesure du possible.

## 4 - Camping :

Le Maire informe les Conseillers que la convention de délégation de service public accordée en 2017 à Mr Hunout gérant de la Guinguette pour la gestion du camping municipal arrive au terme des 3 premières années. Il invite les Conseillers à délibérer sur la suite à donner à cette DSP. Après discussion, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas renouveler la délégation de service public accordée à Mr Hunout pour la gestion du Camping municipal les Oliviers.

## 5 - Travaux en cours :

Cimetière : l'entreprise en charge des travaux devrait terminer le remplacement de la haie clôture côté nord d'ici la fin de l'année

Aménagement musée au vieux village : Le permis de construire est accordé. Le cahier des charges pour faire l'appel d'offre est en cours de rédaction.

Remplacement clôtures stade : L'entreprise SIV doit intervenir en octobre

6 - Remplacement Agent Technique :

Le départ à la retraite de l'employé communal se confirme pour courant 2020. Afin d'assurer une continuité de service, les Conseillers décident de procéder, dès à présent, au recrutement d'un agent pour 28 heures hebdomadaires. Cela laissera environ 6 mois de travail en binôme pour formation aux particularités de la commune.

7 - Bulletin communal :

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux articles à insérer dans le prochain bulletin communal. Jennifer propose de préparer une trame pour la prochaine séance du conseil municipal.

8 - Questions diverses :

La séance est levée à 22 h 30